

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-09-069

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, à 20h20, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Henri CELLIER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Christiane CLUZEL, René MEASSON, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER,

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane CLUZEL à Odile PHILIPPON, René MEASSON à Stéphane VILLARD, Claude TOUILLOUX à Serge TRIOULEYRE, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON, Frédéric PER à Marc COMBETTE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ACQUISITION TERRAIN – AVENUE DE LA GARE – DOSSIER CONSORTS FOURNIER - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230914-2023-09-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 23/09/2023

En prévision de travaux de voirie et/ou réseaux dans les prochaines années sur l'avenue de la Gare, la municipalité souhaite procéder à l'acquisition de la parcelle AV 10 d'une superficie de 48 m² située Avenue de la gare à St Marcellin en Forez (délaissé de voirie faisant fonction de trottoir).

Mme RICHARD Valérie et Mme FOURNIER Ginette, propriétaires de cette parcelle ont accepté respectivement en date du 1^{er} et 5 juin 2023, cette transaction foncière à l'euro symbolique.

Il est indiqué que les frais de rédaction d'actes liés à cette vente seront à la charge de la commune de St Marcellin en Forez (acte de vente rédigé en la forme administrative).



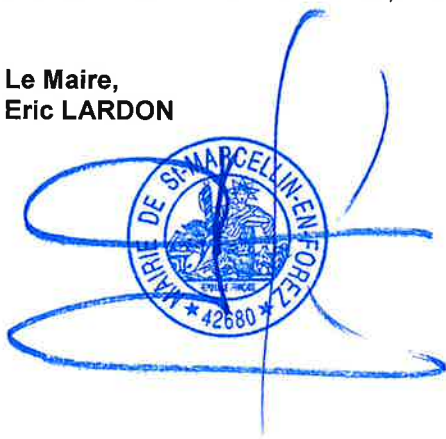
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AV 10 à l'euro symbolique
- d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires et accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 21 SEPTEMBRE 2023

Le Maire,
Eric LARDON



Le Secrétaire de séance
Patrice BRAUD